Vendeville

DEPARTEMENT DU NORD
VDV57_20260929

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215906090-20261105-VDV57_20260929-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VENDEVILLE

Séance publique du mardi **29 septembre 2026**

Président	Ludovic PROISY
Secrétaire de séance	Charline DECARNIN

Convocation envoyée le 24 septembre 2026 — *Lieu de séance : Salle Paul Buisine*

Nombre de membres du Conseil Municipal : 19 — Nombre de présents au vote : 17
Nombre de membres en exercice : 19 — Nombre de procurations : 02

Membres présents :

Ludovic **PROISY**
Christelle **DELEPLACE**
Fabrice **VAN BELLE**
Judith **TERNIER**
Yves **MARTIN**
Isabelle **CANDELIER**
Charline **DECARNIN**
Patricia **WATTELAR**
Charline **BERTHE**
Pascal **CARPENTIER**
Catherine **BRULIN**
Patrick **THIEFFRY**
Olivier **MORVAN**
Séverine **DEPRIECK**
Franck **PERRAULT**
Clémentine **RIOU**
Alexandre **HERLIN**

Membre(s) absent(s) ayant donné procuration :

Jorge **CORREIA DOS SANTOS** ayant donné procuration à Judith **TERNIER**
Maurice **VANDE WALLE** ayant donné procuration à Ludovic **PROISY**

Membre(s) absent(s) excusé(s) :

\

Membre(s) absent(s) :

\

Le quorum est atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

DELIBERATION | N°VDV57_20260929

RÉSEAU DU MÉLANTOIS | Bilan d'activités 2025 – Approbation de la convention de partenariat de groupement de commandes et du règlement intérieur refondés

Vu la convention de groupement de commandes signée en 2021 entre les Villes de Seclin, Houplin-Ancoisne, Lesquin, Lezennes, Templemars et Vendeville, constituant le réseau de lecture publique « Réseau du Mélantois »,

Vu la délibération du Conseil Municipal de Vendeville en date du 20 juin 2024 autorisant la signature de la nouvelle convention,

Considérant l'échéance de la convention précédente et la nécessité d'actualiser le cadre partenarial, le règlement intérieur et les modalités de fonctionnement du réseau à la lumière des évolutions récentes (changement de logiciel, intégration métropolitaine, évolution des pratiques),

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215906090-20261105-VDV57_20260929-DE

Considérant le rapport ci-après,

1. Bilan d'activité 2025 du Réseau du Mélantois

L'année 2025 a été marquée par la consolidation du réseau et l'adaptation de ses équipes. La coordination et la direction ont été reprises par Justine COLLET, tandis que Florent SALEWYN a pris ses fonctions à la médiathèque de Vendeville.

Sur le plan opérationnel, un récolement généralisé de l'ensemble des médiathèques a été effectué, accompagné d'une formation des équipes et de la rédaction d'un tutoriel spécifique au nouveau logiciel Orphée NX. La vie culturelle du réseau s'est illustrée lors de la Nuit des bibliothèques, avec une journée festive co-organisée à Vendeville.

Le réseau poursuit son partenariat avec la Métropole Européenne de Lille (MEL), qui finance le logiciel Orphée NX (adopté en 2023) et de nombreuses ressources numériques. Si le logiciel fonctionne globalement, des points de vigilance subsistent (absence d'abonnements aux nouveautés, catalogue parfois incohérent, soucis ponctuels de numérotation des cartes adhérents, statistiques réseau non fiables). L'équipe de la MEL reste à l'écoute, et le réseau a accepté de travailler avec le service Livre et Lecture de la MEL sur l'harmonisation du catalogue et les priorités du prochain mandat.

Le partenariat avec la Médiathèque Départementale du Nord (MdN) se structure avec le lancement du projet « politique documentaire concertée » (POLDOC) sur deux thématiques : les collections DYS et les mangas 6-10 ans / BD 5-7 ans. Ce projet s'accompagne d'une dotation financière dégressive sur 3 ans : (2 800 € en année 1, 2 100 € en année 2, 1 400 € en année 3) et d'une demande de meuble dédié.

À ce jour, le Réseau du Mélantois compte 33 879 habitants, 6 819 inscrits et totalise 202 691 prêts, démontrant le dynamisme et l'utilité de ce service public de lecture sur le territoire.

Vendeville compte 431 inscrits, soit **26,7 % de la population**, et **8 076 prêts**.

2. Refonte de la convention de partenariat

La nouvelle convention, conclue pour une durée allant jusqu'au 31 décembre 2027 (avec reconduction tacite annuelle de 2 ans), intègre les évolutions validées en comité de pilotage du 18 juin 2026 :

- L'ajout d'une annexe retraçant l'historique du réseau et ses principes fondateurs (égalité entre les structures, décision par l'unanimité, mutualisation des ressources).
- L'ajout de la Bibliothèque Numérique Mondiale (BNM) aux ressources accessibles.
- La mise à jour des rôles et des volumes horaires (coordination assurée par Lezennes, appui de Seclin, gestion de la navette par Houplin-Ancoisne).
- L'assouplissement de l'engagement budgétaire : le seuil de 2€ par habitant pour l'acquisition de collections est nuancé pour tenir compte des réalités budgétaires de chaque commune, tout en maintenant l'objectif de renouvellement des fonds.
- Le maintien de l'article 5 relatif aux achats groupés (renommé "Missions du coordonnateur / Achats groupés") pour préserver la capacité d'action du réseau.
- L'organisation de deux navettes supplémentaires par an pour faciliter le travail avec la MdN.

3. Refonte du règlement intérieur

Le règlement intérieur commun aux six communes est mis à jour pour :

- Renforcer l'assistance sur le respect des lieux et des personnes.
- Actualiser les règles d'emprunt (plafond maintenu à 5 DVD maximum).
- Simplifier la partie numérique et cyberespace.
- Préciser à l'article 6 que le personnel peut faire appel aux forces de l'ordre en cas de perturbation grave ou lorsqu'un enfant est retrouvé sans accompagnateur à l'heure de la fermeture.

Envoyé en préfecture le 05/11/2026
Reçu en préfecture le 05/11/2026
Publié le
ID : 059-215906090-20261105-VDV57_20260929-DE

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal

- De prendre acte du bilan d'activité 2025 du Réseau du Mélantois,
- D'approuver la nouvelle convention de partenariat du groupement de commandes du Réseau du Mélantois,
- D'approuver le règlement intérieur refondé du Réseau du Mélantois,
- D'autoriser M. le Maire à signer la convention de partenariat, ainsi que le règlement intérieur, et à procéder à toutes les formalités nécessaires à leur mise en œuvre,
- D'autoriser M. le Maire à signer les éventuels avenants liés à l'exécution de ces actes.
- De dire que les dépenses et recettes afférentes à l'exécution de cette convention seront inscrites au budget de la Ville, aux chapitres et comptes concernés.

Le Conseil Municipal est invité à délibérer.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
CECI EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, DÉCIDE

- **DE PRENDRE** acte du bilan d'activité 2025 du Réseau du Mélantois,
- **D'APPROUVER** la nouvelle convention de partenariat du groupement de commandes du Réseau du Mélantois,
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur refondé du Réseau du Mélantois,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer la convention de partenariat, ainsi que le règlement intérieur, et à procéder à toutes les formalités nécessaires à leur mise en œuvre,
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer les éventuels avenants liés à l'exécution de ces actes.
- **DE DIRE** que les dépenses et recettes afférentes à l'exécution de cette convention seront inscrites au budget de la Ville, aux chapitres et comptes concernés.

Fait et délibéré en séance les, jour, mois et an, susdits.
Pour extrait conforme et rendue exécutoire par sa transmission en Préfecture du Nord

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE VENDEVILLE (59175)

Charline DECARNIN

Le Maire

MAIRIE DE VENDEVILLE (59175)

Ludovic PROISY